



## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

AVIS PERSONNEL AUX OCCUPANTS DES IMMEUBLES SITUÉS DANS UN RAYON DE 50 M. À PARTIR DES LIMITES D'UNE PARCELLE, LES INFORMANT DE L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME N°2 RELATIVE À DES TRAVAUX REPRIS À L'ARTICLE D.IV.40 DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CoDT)

L'Administration Communale vous fait savoir qu'une demande de certificat d'urbanisme n°2 a été introduite par Monsieur et Madame RONVAUX-LACROIX, en vue d'obtenir l'autorisation de construire une *habitation* sise à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue Massart, sur la parcelle cadastrée Sion A n° 252 T.

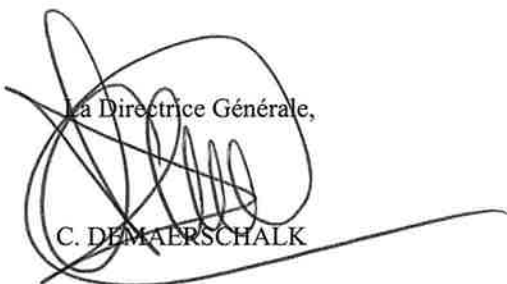
Cette demande doit être soumise à enquête publique pour le motif suivant :

- *Le bien est visé à la carte archéologique.*

Les réclamations ou remarques sont à adresser par écrit au Collège Communal du **25 septembre au 09 octobre 2019**.

Ce dossier peut être consulté à la Maison Communale (Service Urbanisme), division de NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin n° 2, chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, de 09.00 à 12.00 heures, ainsi que **le mardi 01er octobre 2019 de 16.00 à 19.00 heures, pour autant qu'un rendez-vous soit pris au plus tard 24h à l'avance** auprès de Madame MANSSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : [celine.manssens@ferneldmont.be](mailto:celine.manssens@ferneldmont.be) ou de Monsieur MAHAUX Didier au 081/83.02.56 - E-mail : [didier.mahaux@ferneldmont.be](mailto:didier.mahaux@ferneldmont.be).

A Ferneldmont, le 11 septembre 2019

La Directrice Générale,  
  
C. DEMAERSCHALK

PAR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,  
  
C. PLOMTEUX